suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société

1.1 Identificateur de produit

MD-GLUE Ethyl
Numero d'article MGL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
CH-3312 Fraubrunnen
Tel. 0041 31 763 60 60
Fax 0041 31 763 60 61
info@swiss-composite.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@swiss-composite.ch

Fiche de Données de Sécurité info@swiss-composite.ch

1.4 Téléphone en cas d' urgence

Organe consultatif Tox-Info-Suisse Notfallnummer 145

SECTION 2: Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Xi, Irritant - R 36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

Marquage selon règlement (CEE) 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement ATTENTION

Contient: 2-Cyanoacrylate d´éthyle

Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/…/en cas de malaise.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Caractéristique particulière
EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé
Les personnes présentant des réactions allergiques aux cyanoacrylates devraient éviter le contact avec le produit.

Autres dangers
Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
80 - < 100	2-Cyanoacrylate d´éthyle
	CAS: 7085-85-0, EINECS/ELINCS: 230-391-5, EU-INDEX: 607-236-00-9
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Skin Irrit. 2: H315
	EEC: Xi, R 36/37/38

Commentaire relatif aux composants
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion
Assurer un traitement médical.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Provoquer les vomissements si le patient est conscient, et appeler un médecin.

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone.
Eau pulvérisée.
Sable.
Produits extincteurs en poudre.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO).
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.

Au cours de la transformation, dégagement de composants volatils, inflammables.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.
Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance
80 - < 100	2-Cyanoacrylate d´éthyle
	CAS: 7085-85-0, EINECS/ELINCS: 230-391-5, EU-INDEX: 607-236-00-9
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,2 ppm, ACGIH

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques
Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux
Lunettes de protection.

Protection des mains
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d´informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
En cas d'immersion:
Caoutchouc butyle, >240 min (EN 374).
En cas de contact par projection
Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).

Protection corporelle
Vêtement de protection léger.

Divers
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire
Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

Risques thermiques
Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement
non déterminé

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	piquante
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	185
Point d' éclair [°C]	85
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non déterminé
Limite supérieure d'explosion	non déterminé
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,04
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble réagit avec l'eau
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	490
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir le SECTION 10.3.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.
Réagit au contact de l'eau.
Réagit au contact des amines.
Réagit au contact des alcools.
Réagit au contact des bases (lessives).

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Voir le SECTION 7

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz irritants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
80 - < 100	2-Cyanoacrylate d´éthyle, CAS: 7085-85-0
	LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	non déterminé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	non déterminé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	non déterminé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	non déterminé
Mutagénèse	non déterminé
Toxicité sur la reproduction	non déterminé
Cancérogénèse	non déterminé

Remarques générales

Données toxologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

SECTION 12: Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	non applicable
Biodégradabilité	non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations d'égout.

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels)

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA UN 3334 Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylates)[only for more then 0,5l] 9 III

- Etiquettes de danger

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 031 763 60 60 Fax 031 763 60 61

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2013); IMDG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-DGR (2014)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	oui
- VOC (1999/13/CE)	0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres données

16.1 Phrases-R (SECTION 3)

R 36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

16.2 Mentions de danger (SECTION 3)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16.3 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

suter-kunststoffe ag
swiss-composite.ch
CH-3312 Fraubrunnen 0317636060 Fax0317636061

16.4 Autres données

Tarif douanier:	non déterminé
Méthode de classification	Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul) Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul) STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
Positions modifiées	aucun